

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Vol. 54

LEVIS — DECEMBRE 1948

No 12

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 54

LEVIS — DECEMBRE 1948

No 12

LETTRES DE M. DE PUIBUSQUE À
M. G.-B. FARIBAUT

Trois-Rivières, 30 août 1848

Mon cher Monsieur,

Le départ de M. Berthelot pour Québec m'offre une occasion que je m'empresse de saisir.

Vous remercier une fois encore de votre inépuisable obligeance n'est pas mon seul but, j'ai à réparer un oubli que les préparatifs toujours confus d'un départ peuvent seuls expliquer. Il s'agit d'une petite dette de deux piastres, prix d'une voiture que vous avez eu la bonté de louer pour moi. Voyez ce que vaut ma mémoire. J'avais pris soin de mettre dans une place réservée la somme en question pour m'en souvenir à propos lors de notre dernière entrevue, et comme de coutume c'est la première chose que j'ai oubliée. Indiquez-moi donc un bon système de mnémotechnie; je ne prise point, et par suite je n'ai pas la précieuse ressource du morceau de papier dans la tabatière. Les noeufs au mouchoir ne me réussissent pas mieux, attendu qu'excepté le cas heureusement rare de rhume de cerveau je ne tire pas mon mouchoir de ma poche une fois en 24 heures.

Je suppose que M. Jacques Viger s'est fait un ordre de points de rappel, car il n'oublie rien. Il faudra que je le consulte aussi là-dessus. Vraisemblablement je le verrai demain à Montréal. Mon séjour aux Trois-Rivières finit ce soir. Il a été aussi agréable que l'an dernier. Nous avons remonté

la rivière St. Maurice en canot d'écorce jusqu'à la chute connue sous le nom de la grand'mère. Cette excursion seule imprime à notre voyage une date ineffaçable. Dans quelques jours nous serons sur l'Ottawa et quand nous en aurons vu tout ce qu'il est possible de voir à des touristes qui n'ont pas l'avantage d'être aussi durs à la fatigue que des peaux rouges, nous redescendrons vers votre bonne ville de Québec dont nous ne pouvons nous rassasier.

Adieu, mon cher Monsieur, nous espérons que cette lettre trouvera madame Faribault complètement rétablie. Veuillez, je vous prie, lui transmettre les complimens de ma femme et les respectueux hommages de votre dévoué serviteur

A. de P.

Montréal, 18 nov. 1848.

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir une gravure qui m'a paru assez originale, elle caractérise la révolution de 1848; veuillez donc la conserver comme une date dans vos souvenirs historiques.

Mad. de Puibusque me charge de vous transmettre ses meilleurs complimens et elle se recommande ainsi que moi au bon souvenir de Madame et Mad^{me} Faribault.

Tout à vous.

A. de Puibusque

Montréal, 2 janvier 1849.

Mon cher Monsieur,

Il a paru dans le journal *l'Avenir* un *entrefilet* que le journal de Québec a servi avec supplément à ses abonnés et qui est encore une énigme pour moi. J'ai voulu remonter à la source, impossible d'y arriver; ce qu'il y a de bien certain c'est qu'aucun Greffier n'a reçu aucun avis d'aucun Consul.

J'en suis vraiment désolé, car si les livrés étaient déjà à New-York, nous n'aurions pas la peine de les demander à Paris et la bibliothèque du Parlement en jouirait beaucoup plus tôt. La presse française a ses *canards*, la presse anglaise ses *posts*, la presse américaine ses *Rumbugs*, mais comment appelez-vous ces inventions de la presse canadienne assez semblables aux boules de neige qu'un rayon de soleil fait fondre?; mentir avec détails et circonstances, c'est mentir avec art, ce qui annonce un perfectionnement de civilisation bien surprenant, vous l'avouerez, pour une terre encore vierge. Quand vous serez ici nous tâcherons de découvrir la vérité et si réellement aucune expédition n'a été faite comme je le présume nous examinerons quelle est la meilleure marche à suivre pour accélérer l'envoi désiré.

Je vous remercie beaucoup de la note que vous avez eu l'obligeance de copier; elle ajoutera un document précieux aux preuves historiques déjà réunies. M. Jacques Viger m'a parlé d'une lecture que vous deviez faire le 10. Puisque nous ne pouvons y assister, nous devons vous prier de penser aux absens. Rapportez-nous votre manuscrit, nous le réclamons avec instance. Un archéologue de nos amis qui a démontré avec une rare sagacité toute la fausseté des interprétations données à la légende du chien d'or, est impatient de savoir si vous en avez expliqué le mystère. Il est bien temps que la lumière succède aux ténèbres; autrement le chien de Québec deviendrait un animal très dangereux, il finirait par rendre tous les antiquaires enragés. A propos de bêtes, j'ai encore besoin de *deux* peaux de Caribous et si vos bagages ne sont pas déjà trop lourds, je vous serais infiniment obligé de vouloir bien vous charger de les acheter et de les apporter. Ma femme m'en donne ainsi la description — bien passées — sans trous, teintes en jaune. Elle a payé celles qu'elle a prises à Québec à raison de 3. piastres la livre; mais elle suppose qu'on l'a un peu rançonnée en qualité d'étrangère. Je crains d'avoir commis une erreur dans ma dernière lettre; j'ai voulu vous demander les deux premiers volumes des documens de *Londres* et non ceux de *Paris*.

Voici ce terrible 1848 rayé au nombre des vivans. Qu'augurez-vous du successeur? Il me semble que je suis

assis dans une salle de spectacle dont le rideau n'est pas encore levé; il n'y a pas d'affiche à la porte; on ne distribue aucun programme dans l'intérieur ou l'on en distribue de si contradictoires qu'on ne sait ce qu'on va représenter: tragédie, comédie ou face. Jamais courrier n'a été plus impatiemment attendu; le public fatigué de ne pas recevoir de nouvelles en fabrique de toutes les couleurs; j'ai un voisin qui magnétise du matin au soir tous les sujets qu'il peut trouver afin de savoir si Cavaignac a vaincu Louis Napoléon. L'oracle d'hier soir était que Louis Napoléon l'avait emporté au scrutin populaire mais sans atteindre le chiffre de majorité absolue, et que l'assemblée avait donné 700 voix à Cavaignac le Dimanche 17; si c'est le hasard seul qui a inventé cette prédiction le hasard ne manque pas d'esprit; car la première partie est conforme à la probabilité et quant à la seconde, elle ne pourra être démentie que par un second Courrier puisque le vaisseau que l'on attend doit être parti de Liverpool le 16; le magnétisé est donc à peu près certain de passer pour prophète pendant une quinzaine de jours.

Nous avons eu hier un charmant *sleighing* pour la visite à Monkland. On eût dit un Longchamp Moscovite. J'espère que cette température sèche aura délivré Madame Faribault de ses douleurs; le teint rose de Mad^{lle}. Georgina n'a pas besoin d'un froid si piquant pour avoir tout son incarnat; et quant à vous, Mon cher Monsieur, je vous crois trop bon Canadien pour douter de l'état florissant de votre santé lorsque je gèle.

Veillez agréer tous les complimens de Mad. de Pui-busque avec la nouvelle et sincère expression de mes sentimens dévoués

A. de P.

LA FAMILLE VASSAL DE MONTVIEL

Mémoire des Services du Lt Colonel François Valssal de Monviel

Son Excellence le très Honorable Archibald Comte de Gosford, Baron Worlingham de Beccles, Capitaine Général et Gouverneur en Chef du Haut & Bas Canada, etc., etc., etc.

Mémoire des services de Lieut-Colonel François Vassal de Monviel, Adjudant Général des Milices de cette Province.

1er Je suis né le 4 de Novembre 1759.

2o En 1775 lorsque l'Amérique déclara son Indépendance — comme il y avait peu de Troupes en cette Province, Le général Sir Guy Carleton, alors Gouverneur Général et Commandant en Chef, fit marcher un Corps de Volontaires sur les Frontières; je sortis du Collège et je joignis ce Corps. —

3o En 1776 Son Excellence organisa trois compagnies Canadiennes dans une desquelles je fus nommé Enseigne et j'ai servi dans cette Compagnie en cette qualité jusqu'en 1783, quelles furent réduites et misent sur demie-Paie.

4o En 1795 Son Excellence Lord Dorchester leva par ordre de sa Majesté, deux Bataillons sous les Nom et dénomination de Royaux Canadiens Volontaires, où je fus nommé lieutenant au 1er Bataillon et en 1796 Promu au grade de Capitaine au même Bataillon par Son Excellence Sir Rob. Prescott, Gouverneur & Commandant en chef.

5o En 1802 ces deux Bataillons furent réformé, je redevins en conséquence sur ma demie-paie comme Enseigne, ces deux Régiments n'étant pas sur l'établissement de l'Armée.

6o En 1807, Son Excellence Sir James Craig me fit écrire par son secrétaire, que si je désirois il me nommeroit Député Adjudant Général des Milices, ce que j'accepté.

7o En 1812, à la résignation de l'Honorable Frs. Bamy, Adjudant Général, Sir George Prevost alors Commandant en Chef — m'appointa à ce poste, situation que je tiens

encore maintenant, ce qui fait jusqu'à cette époque Quarante quatre années de service actif. Dans cet intervalle J'ai eu permission de faire deux voyages en Angleterre et en France pour des affaires de familles.

Québec 2d Sept. 1835.

Ordonnance du Roy pour augmenter d'un bataillon le régiment d'Infanterie de Béarn

Du premier Novembre 1746.

DE PAR LE ROY.

Sa Majesté ayant résolu d'augmenter d'un bataillon le régiment d'Infanterie de Béarn, pour le mettre à deux bataillons au lieu d'un à quoi il est actuellement. Elle a ordonné & ordonne ce qui suit :

Article premier

Qu'il sera choisi incessamment ceux des Officiers qui se trouveront les plus capables de lever & mettre sur pied entre ci & le courant du mois de mars prochain, dix-sept compagnies pour former le second bataillon dont Sa Majesté entend que le dit régiment soit augmenté, & le composer, lors de sa jonction avec le premier bataillon, de seize compagnies de Fusiliers de quarante hommes, & d'une de Grenadiers de quarante-cinq.

II

Les Officiers qui seront nommés pour lever ces nouvelles compagnies, recevront cinquante livres par homme, que Sa Majesté leur fera payer, & en outre quarante livres pour l'habillement et l'équipement de chacun des dits hommes; Sa Majesté se chargeant de leur faire délivrer gratis de ses magasins, l'armement, consistant en un fusil garni de sa bayonnette.

III

Les compagnies étant complétées à la revue qui en sera

faite dans le courant du mois de mars prochain, chaque Capitaine touchera quinze livres de gratification pour chacun des hommes qui sera trouvé de tout point en état de servir ; entendant Sa Majesté que ceux des dits Capitaines qui n'auront pas leur compagnie complète à la dite revue du mois de mars, ne reçoivent que dix livres de gratification, au lieu de quinze livres, & seulement pour le nombre d'hommes qui se trouvera à leur compagnie.

IV

Afin que les recrues qui arriveront aux quartiers d'assemblée de ces compagnies ne soient point à la charge des capitaines, Sa Majesté veut bien qu'à commencer du onze du présent mois de novembre, à mesure que les hommes de cette levée auront été reçus et agréés par le Commissaire des guerres, & qu'il s'en trouvera dix à une compagnie, ils soient payés de leur solde en conformité de l'ordonnance du payement de ses troupes ! A l'égard des appointements des Officiers & de la paye des Sergens, Caporaux & Anspessades, ils ne commenceront à courir que du jour seulement qu'il y aura quinze hommes au moins en chaque compagnie.

V

Pour mettre les Soldats qui composeront les dites compagnies, à portée d'être exercés & disciplinés sous les yeux du Commandant et de L'Officier Major du nouveau bataillon, entend Sa Majesté qu'aussitôt qu'il se trouvera vingt hommes à chacune de ces compagnies, le Capitaine soit tenu de les faire conduire au lieu où sera le quartier général du dit bataillon, & successivement ceux qu'il fera pour compléter sa compagnie.

Mande & ordonne Sa Majesté aux Maréchaux de France commandant ses armées, aux Lieutenants généraux ayant commandement sur ses troupes, aux Gouverneurs et ses Lieutenants généraux en ses provinces et armées, aux Gouverneurs & Commandants de ses villes & places, aux Intendants es-dites provinces & armées, aux Inspecteurs généraux sur ses troupes, aux Commissaires de ses guerres, & à tous

autres ses officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à exécution de la présente.

Fait à Fontainebleau le premier novembre mil sept cent quarante-six.

(Signé) LOUIS

M. P. de Voyer d'Argenson.

Commission d'Enseigne à Germain Vassal de Monviel

Mons. Le Chev. de Poure ayant donné au Chev. de Vassal Lieut. en second la charge d'Enseigne en la Comp^e de la Rivière dans le régiment d'Inf^{rie} de Bassigny que vous commandez, vacant par la promotion de Digoine à une Lieutenance, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayiez à la recevoir et faire reconnaître en la dite charge de tous ceux, et ainsy qu'il appartiendra, et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait Mons. Le Chev. de Poure en Sa S^{te} garde.

Écrit à Versailles le treize février 1744.

LOUIS.

M. P. Voyer d'Argenson.

Troisième Commission

A Mons. Le Chev. de Poure colonel du régiment d'infanterie de Bassigny et en son absence à celui qui commande la Comp^{te} de la Rivière.

Chev. de Vassal

*Commission d'Adjudant Général à François
Vassal de Monviel*

Sir George Prevost Baronet

Captain General and Governor in Chief in and over Province of Lower Canada Upper Canada Nova Scotia New Brunswick and the several Dependencies Lieutenant General and Commander in Chief of all His Majestys Forces in the said Provinces & & &

To François Vassal de Monviel esquire

Lieutenant Colonel in the Militia of Lower Canada.

Reposing especial Confidence in your Loyalty Courage and good Conduct I do by these presents constitute and appoint you to be during pleasure Adjutant General of the Militia of Lower Canada. You are therefore carefully and diligently to discharge the Duty of Adjutant General and you are to observe and follow all such orders and directions respecting His Majestys service as you shall from time to time, receive from me or any other your superior officer according to Law.

Given under my hand and seal at Arms at the Castle of Saint Lewis at Quebec the Twentieth day of March in the Fifty second year of His Majestys Reign and in the year of Our Lord One Thousand Eight Hundred and Twelve.

George PRÉVOST

By His Excellencys Command
E. B. Burton.

Etats de Services de Germain Vassal de Monviel

Né le 4 fév. 1723 — Germain Vassal de Monviel a l'honneur de vous représenter qu'il est Lieutenant dans le Bataillon de Saubat milice de Villeneuve d'agen généralité de Bordeaux, du 28 septembre 1734. — Agé de 11 ans;

A 16 ans — Il n'a commencé à servir en la dite qualité dans le susdit bataillon que le 4 février 1739 portant le nom de La Tourette;

Ens. Lieut. Col.; à 21 ans — A été fait Enseigne à la Compagnie Lieutenant Colonelle dans le régiment de Bassigny le 1er janvier 1744. Lieutenant à la compagnie de la Mésan le 2 juin de la même année;

Blessé à 21 ans — A été blessé au siège de Fribourg le 17 8^{bre} 1744;

Capt. à 23 ans. Réformé à 25 ans. Remplacé à 32 ans — A été fait Capitaine au régiment de Béarn le premier de g^{bre} 1746, réformé en x^{bre} 1748, remplacé à une compagnie le 7 avril 1755; A eu deux oncles et deux frères tués en Ita-

lie dans le régiment de Bourbon le jour de la Bataille de Gouestale. En considération de sa blessure, de ses services et de ceux de ses parents, il ose bien supplier qu'on luy accorde une place de Chevalier dans l'Ordre Royal et militaire de St Louis.

Chevalier de St-Louis à 36 ans. Mort à 37 ans. — Il se croit d'autant mieux fondé à demander la Croix, que Mrs de Trepezee et de Rosmordue capitaines au Régiment moins anciens de service que luy, ont obtenu cette grâce.

*Lettre de Louis XV créant chevalier M. Germain
Vassal de Montviel*

Monsieur Germain le Chev^{er} de Vassal. La satisfaction que j'ay de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre militaire de St Louis. Je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ay commis le S. M^{is} de Montcalm lieutenant général en mes armées, commandant une troupe en Canada et commandeur du dit ordre pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de Chevalier de St Louis, et mon intention est que vous vous adressiez à lui pour prêter en ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en la dite qualité de Chevalier du dit ordre, et recevoir de luy l'accolade et la croix que vous devez porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu; voulant qu'après cette réception faite vous teniez rang entre les autres chevaliers du dit ordre, et jouissiez des honneurs qui y sont attachés. Et la présente n'estant pour autre fin, Je prie Dieu qu'il vous ait Monsieur le Chevalier de Vassal en sa sainte garde.

Écrit à Versailles le dix-sept février 1759

LOUIS.

Boyer

A Monsieur Le Chevalier de Vassal, Capitaine ayde major au second bataillon du régiment d'infanterie de Béarn.

Le Comm^{on} de Capitaine d'une Compagnie de Nouvelle levée dans le régiment d'infanterie de Béarn pour le S. Chev^{er} de Vassal de Monviel. — Louis par la grâce de Dieu Roy de

France et de Navarre. A notre cher et bien aimé le Capitaine Vassal de Monviel Salut.

Etant nécessaire de pourvoir aux Compagnies qui doivent composer le Second bataillon dont nous avons résolu d'augmenter le Régiment d'Infanterie de Béarn..... Et désirant donner le Commandement de l'une des dites Compagnies à une personne qui s'en puisse bien acquitter, nous avons estimé que nous ne pouvions faire, pour cette fin un meilleur choix que de vous, pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service, à Ces Causes et autres à ce mouvans, nous vous avons commis, ordonné et établye, commettons ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, Cap^{ne} de la dite Comp^{le}, Laquelle vous lèverez et mettrez sur pied le plus diligemment qu'il vous sera possible du nombre de Quarante hommes à pied (les Officiers non compris) français des plus vaillants et aguerris soldats que vous pourrez trouver, et la dite Comp^{le} commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle du Chev. de Béarn Colonel du dit régiment..... La Part et ainsy qu'il vous sera par nous ou nos lieutenants généraux commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les Officiers, Serjents et Soldats de la dite Compagnie, des Etats, appointements et soldes qui vous seront et à eux dus, suivant les montres et revues qui en seront faites par les Commissaires et Con^{ers} des guerres à ce départie, tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions recevoir de plaintes; De Ce Faire vous donnons pouvoir, commissions, autorité et mandement spécial, Mandons au S. Chev. de Valance Colonel du dit régiment et en son absence à celuy qui le commande, de vous recevoir et faire reconnaître en la dite charge de Capitaine, et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, soit obéi, Car Tel Est notre plaisir.

Donné à Fontainebleau..... le premier jour de novembre l'an de grâce mil sept cent quarante-six..... et de notre règne le trente-deuxième.

LOUIS

Par le Roy

M. P. de Voyer d'Argenson.

Commission de Capitaine d'une Compagnie de Nouvelle levée dans le régiment d'Infanterie de Béarn pour le S. Chev. de Vassal de Monviel.

*Commission de député adjutant Général à
François Vassal de Monviel*

Sir James Henry Craig K.B. — Captain General and Governor in Chief and over the Provinces of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick and their several Dependencies; General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the said Provinces &, &, &.

To François Vassal de Monviel, Esquire.

Reposing especial Confidence in your loyalty, Courage and good Conduct, I do by these presents constitute and appoint you to be during pleasure Deputy Adjutant General of the Militia of Lower Canada with the Rank of Lieutenant Colonel; You are therefore carefully and diligently discharge the Duty of Deputy Adjutant General, and you are to observe and follow all such Orders and Directions respecting His Majesty's Service, as you shall from time to time receive from me, or any other your Superior Officer according to Law.

Given under my hand and Seal at Arms at the Castle of Saint Lewis at Quebec the Twenty Sixth day of December in the Forty eight year of His Majesty's Reign, and in the year of Our Lord One Thousand eight hundred and Seven.

J. H. CRAIG.

By His Excellency's Command
Herman W. Ryland
Secretary.

ANNUAIRES D'ADRESSES ET ALMANACHS DE QUÉBEC

A) — *Almanachs de Québec conservés à la Bibliothèque de la Législature*

Titre	Année	Editeur	Langue	Format	Pages
Almanach	1794	John Neilson	bilingue	in-16	132
"	1796	" "	"	"	120
"	1797	" "	"	"	182
"	1800	" "	"	"	135
"	1802	" "	"	"	150
"	1804	" "	"	"	128
"	1806	" "	"	"	135
"	1807	" "	"	"	139
"	1808	" "	"	"	152
"	1809	" "	"	"	154
"	1810	" "	"	"	157
"	1811	" "	"	"	157
"	1812	" "	"	"	196
"	1813	" "	"	"	108
"	1814	" "	"	"	213
"	1815	" "	"	"	246
"	1816	" "	"	"	211
"	1817	" "	"	"	217
"	1818	" "	"	"	211
"	1819	" "	"	"	237
"	1820	" "	"	"	240
"	1821	" "	"	"	252
"	1822	" "	"	"	258
"	1823	Neilson & Gowan	"	"	237
"	1824	" "	"	"	245
"	1825	" "	"	"	270
"	1826	John Smith	anglais	in-12	98
"	1826	Neilson & Gowan	bilingue	in-16	288
"	1827	" "	"	"	286
"	1828	" "	"	"	221
"	1829	" "	"	"	215
"	1830	" "	"	"	216
"	1831	" "	"	"	228
"	1832	" "	"	"	216
"	1833	" "	"	"	248
"	1834	" "	"	"	267
"	1835	" "	"	"	200

Titre	Année	Editeur	Langue	Format	Pages
"	1836	" "	"	"	216
"	1837	Samuel Neilson	"	"	216
"	1838	William Neilson	"	"	228
"	1839	" "	"	"	246
"	1840	" "	"	"	286
"	1841	" "	"	"	270
"	1845	J.-B. Fréchette	français	in-12	42
"	1846	" "	"	"	173
"	1849	Gilbert Stanley	anglais	in-16	10
"	1849	Augustin Côté	français	in-12	107
"	1850	Gilbert Stanley	anglais	in-16	114
"	1852	" "	"	"	115
"	1852	Stanislas Drapeau	français	"	160
"	1853	Gilbert Stanley Augustin Côté &	anglais	"	100
"	1853	O. Crémazie	français	"	126
"	1854	"	"	"	148
"	1854	Peter Singlair	anglais	in-16	96
"	1855	J.-B. Livernois	français	"	142

Calendrier du diocèse de Québec, de 1850 à 1902, grand folio.

Almanach de l'Action Sociale Catholique, Québec; français, in-4 de 1917 à 1940 (Collection complète).

B) — *Liste des almanachs de Québec conservés à
La Bibliothèque de l'Université Laval*

Almanach	1780 (1)	Guillaume Brown	français	in-16	60
"	1782	" "	bilingue	"	48
"	1787	" "	"	"	48
"	1788	" "	"	"	60
"	1791	Samuel Neilson	"	"	94
"	1792	" "	"	"	168
"	1794	John Neilson	"	"	132
"	1796	" "	"	"	120
"	1798	" "	"	"	132
"	1799	" "	"	"	128
"	1800	" "	"	"	135
"	1801	" "	"	"	138
"	1802	" "	"	"	150
"	1803	" "	"	"	151
"	1804	" "	"	"	128
"	1805	" "	"	"	135

(1) L'Almanach Brown ne fut pas publié pour les années 1786, 1790 et 1793.

Titre	Année	Editeur	Langue	Format	Pages
"	1806	" "	"	"	139
"	1807	" "	"	"	152
"	1808	" "	"	"	154
"	1809	" "	"	"	157
"	1810	" "	"	"	157
"	1811	" "	"	"	129
"	1812	" "	"	"	196
"	1813	" "	"	"	198
"	1814	" "	"	"	213
"	1815	John Neilson	"	in-16	246
"	1816	" "	"	"	211
"	1817	" "	"	"	217
"	1818	" "	"	"	211
"	1819	" "	"	"	237
"	1820	" "	"	"	240
"	1821	" "	"	"	252
"	1822	" "	"	"	258
"	1823	Neilson & Gowan	"	"	237
"	1824	" "	"	"	245
"	1825	" "	"	"	270
"	1826	" "	"	"	288
"	1827	" "	"	"	286
"	1828	" "	"	"	221
"	1829	" "	"	"	215
"	1830	" "	"	"	216
"	1831	" "	"	"	228
"	1832	" "	"	"	216
"	1833	" "	"	"	248
"	1834	" "	"	"	267
"	1835	" "	"	"	209
"	1836	" "	"	"	216
"	1837	Samuel Neilson	"	"	216
"	1838	William Neilson	"	"	228
"	1839	" "	"	"	246
"	1839	William Gowan	anglais	"	132
"	1840	William Neilson	bilingue	"	286
"	1841	" "	"	"	270
Almanach	1849	G. Stanley	anglais	in-16	270
"	1850	" "	"	"	111
"	1851	" "	"	"	121
"	1852	Stanislas Drapeau	français	"	160
"	1852	G. Stanley	anglais	"	109
"	1853	" "	"	"	160
"	1854	Peter Singlair	"	"	93
"	1857	J. T. Brousseau	français	"	32
"	1859	Quebec Mercury	anglais	1 feuille	
"	1859	P. Lamoureux	français	"	
"	1870	Midleton & Dawson	anglais	"	
"	1882	Dawson & Co.	"	"	

C) — *Liste des almanachs de Québec conservés
aux Archives de la Province de Québec*

"	1791	Samuel Neilson	bilingue	in-16	94
"	1795	John Neilson	"	"	
"	1798	" "	"	"	132
"	1799	" "	"	"	128
"	1801	" "	"	"	138
"	1802	" "	"	"	152
"	1803	" "	"	"	151
"	1804	" "	"	"	128
"	1805	" "	"	"	129
"	1806	" "	"	"	135
"	1807	" "	"	"	139
"	1808	" "	"	"	152
"	1809	" "	"	"	154
"	1810	" "	"	"	157
"	1811	" "	"	"	157
"	1812	" "	"	"	196
"	1813	" "	"	"	198
"	1814	" "	"	"	213
"	1815	" "	"	"	246
"	1816	" "	"	"	211
"	1817	" "	"	"	217
"	1818	" "	"	"	211
"	1819	" "	"	"	237
"	1820	" "	"	"	240
"	1821	" "	"	"	252
"	1822	" "	"	"	258
Almanach	1823	Neilson & Gowan	bilingue	in-16	237
"	1824	" "	"	"	245
"	1825	" "	"	"	270
"	1826	" "	"	"	288
"	1827	" "	"	"	286
"	1828	" "	"	"	221
"	1829	" "	"	"	215
"	1830	" "	"	"	216
"	1831	" "	"	"	228
"	1832	" "	"	"	216
"	1833	" "	"	"	248
"	1834	" "	"	"	267
"	1835	" "	"	"	209
"	1836	" "	"	"	216
"	1837	Samuel Neilson	"	"	216
"	1838	William Neilson	"	"	228
"	1839	" "	"	"	246

Titre	Année	Editeur	Langue	Format	Pages
"	1839	William Gowan	anglais	"	132
"	1840	William Neilson	bilingue	"	286
"	1841	" "	"	"	270

D) — *Almanachs de la ville de Québec conservés
à l'évêché de Québec*

Almanach de Québec, Guillaume Brown, 1789, 60 pages.

Almanach John Neilson de 1791 à 1841.

G.-E. MARQUIS

LE PREMIER CHEMIN DE FER ENTRE LÉVIS ET MONTMAGNY

Il est vrai que les premiers trains de chemin de fer entre Lévis et la Rivière-du-Loup ne commencèrent à circuler qu'en 1860, mais il ne faut pas oublier que la voie du chemin de fer du Grand-Tronc entre Lévis et Saint-Thomas de Montmagny existait depuis 1855. C'est le 3 décembre 1855 que le premier train du Grand-Tronc fit le trajet entre Lévis (Pointe-Lévis) et Saint-Thomas. Pour atteindre la Pointe-Lévis, la voie faisait le long détour de Saint-Charles à Saint-Henri puis à Saint-Romuald. Ce n'est que plus tard que l'embranchement Saint-Charles-Lévis fut ouvert.

A l'origine, c'est-à-dire en 1855, le train du Grand-Tronc partait de Saint-Thomas à sept heures du matin et arrivait à la Pointe-Lévis à neuf heures et demie. Les gens de Saint-Thomas et des paroisses situées entre Saint-Thomas et Lévis avaient une partie de la journée pour faire leurs affaires à Québec puis, à trois heures et demie de l'après-midi le train repartait de la Pointe-Lévis pour Saint-Thomas où il arrivait à six heures. Le prix du passage dans l'une ou l'autre direction était de cinq chelins en première classe et de trois chelins et neuf deniers en seconde classe. On avait des billets aller et retour pour sept chelins et six deniers en première classe et cinq chelins en seconde classe.

LETTRE DE FOUCHER AU MINISTRE

Le 25 août 1778.

Monseigneur,

Plaise à Votre Excellence ouïr les plaintes d'un citoyen plus que sexagénaire.

Notaire depuis vingt-quatre ans en ce gouvernement, avocat depuis quelques années, jaloux de remplir ses devoirs, le ciel l'a gratifié de l'estime des honnêtes gens, et votre illustre prédécesseur n'a pas même dédaigné de l'honorer de sa protection.

Près de la fin de sa carrière un ancien sujet de la Grande Bretagne voudrait s'il le peut, lui arracher des mains le pain qu'il mange à la sueur de son front, il le menace par voye étrangère de lui interdire l'usage de jouir des anciens privilèges dont ont joui de tout temps les notaires en ce pays, faisant partie de leurs fonctions ordinaires, assurant être le seul qui ait ces droits.

Quoique prisonnier comme quelques autres au fort de Saint-Jean je n'ai importuné aucunement le gouvernement par mes demandes. Plusieurs il est vrai ont été comblé de gratifications, pour moi trop heureux d'avoir fait connaître mon zèle pour les intérêts du plus auguste des monarques notre très gracieux souverain, je me contenterais du fruit de mes petits travaux. Je suis prêt à la sacrifier au premier signal de votre volonté. Je n'en aurai jamais d'autre que celle de prouver à Votre Excellence le reste de mes faibles jours une obéissance aussi parfaite à vos ordonnances qu'une fidélité inviolable au gouvernement. Étant avec les plus respectueux sentiments,

De Votre Excellence, le très humble, très soumis et très obéissant serviteur sujet,

Foucher.

LE PREMIER GRAND NAUFRAGE DANS LE SAINT-LAURENT

On a beaucoup parlé et on parle encore du naufrage du paquebot de la Compagnie du Pacifique Canadien l'*Empress of Ireland*, en face de la Pointe-au-Père, qui fit plus de 1000 victimes. On a dit que ce naufrage a été la plus grande catastrophe qu'ait vue le fleuve Saint-Laurent. On oubliait le naufrage de la flotte de l'amiral Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs dans la nuit du 22 août 1711.

Walker remontait le Saint-Laurent avec une flotte de quinze navires de guerre et de soixante-neuf transports de troupes pour s'emparer de Québec et mettre fin à la domination française en Amérique. Une tempête jeta la plupart des vaisseaux de Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs. Plus de quinze cents de ses officiers et marins périrent dans ce naufrage.

Walker, découragé par ce tragique accident, fut forcé d'abandonner son projet.

Pendant des mois et des mois, des navires venus de Québec recueillirent les objets de toutes sortes que la mer avait rejetés sur les grèves de l'île aux Oeufs. Encore aujourd'hui, il ne se passe pas d'année sans qu'on trouve aux abords de l'île aux Oeufs des canons de la flotte de Walker qui gisent au fond de la mer depuis deux siècles et demi (1).

(1) Faucher de Saint-Maurice, *Joie et tristesses de la mer*.

LE PREMIER PROCÈS POUR INSULTE À LA ROYAUTÉ

La royauté, sous l'ancien régime, avait presque été élevée à la hauteur d'un sacrement. Les rois de France, dans le but de se protéger et de préserver leur famille pour l'avenir, avaient décrété des peines très sévères contre ceux qui les attaqueraient et même contre ceux qui, en général, parleraient mal de la royauté.

En 1671, Pierre Dupuy avait eu l'imprudence de dire qu'il n'y avait rien de tel que de se faire justice soi-même, que les Anglais avaient bien tué leur roi et qu'il n'en avait rien été, etc., etc. Ces paroles imprudentes furent rapportées au lieutenant civil et criminel qui le fit arrêter. Dupuy subit son procès et fut trouvé coupable d'avoir mal parlé de la royauté en la personne du roi d'Angleterre.

Le pauvre diable fut condamné à être conduit nu, en chemise, la corde au cou et la torche au poing, devant la grande porte du château Saint-Louis, à Québec, et de demander pardon au roi, et de là au poteau de la basse-ville pour y recevoir l'impression au fer chaud de la fleur de lys sur une de ses joues, et ensuite être appliqué au carcan une demi-heure. On devait ensuite le reconduire à la prison pour y être détenu, les fers aux pieds, pendant un certain temps (1).

(1) P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*, vol. III, p. 23.

UN FRÈRE JÉSUITE CANADIEN

Le premier Frère Jésuite canadien est en toute probabilité Noël Juchereau né à Québec le 3 juillet 1647, du mariage de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. La famille Juchereau, par ses diverses branches, devint une des familles les plus importantes du Canada. Elle a fourni à la patrie des religieux et des religieuses, des hommes de guerre, des administrateurs habiles et désintéressés, etc., etc.

Le jeune Juchereau qui avait fait ses études en France se destina d'abord à la médecine ou à la pharmacie. C'est en 1665 qu'il laissa le monde pour s'attacher à la Compagnie de Jésus comme Frère coadjuteur. Il était infirmier de la résidence de Québec lorsqu'il se noya dans le Saint-Laurent, le 3 novembre 1672.

Le *Ménologe de la Compagnie de Jésus*, assistance de France, fait le plus bel éloge du Frère Juchereau: "Son rare talent, joint aux vertus de sa vocation, lui avait acquis, dans un haut degré la vénération non moins que l'amour des Français de la colonie et des Sauvages. Homme de prière et de travail, il donnait, chaque nuit, deux heures au saint exercice de l'oraison, avant le réveil de ses frères, et bien qu'il fut accablé tout le jour par les malades qui recouraient à sa charité, la présence de Dieu lui était si familière et si vive que, dès qu'il se trouvait seul un moment, il se proternait pour offrir à Notre-Seigneur quelque acte fervent d'amour et d'adoration. A l'arrivée et après l'examen de chacun de ses visiteurs il lui remettait quelque livre de dévotion pour occuper son esprit des choses de Dieu, pendant que lui-même préparait les médicaments nécessaires; et cette pieuse industrie servit à la sanctification d'un grand nombre d'âmes..."

(1) P.-G. Roy, *La famille Juchereau Duchesnay*.

LE PREMIER FORT DES HURONS À L'ÎLE D'ORLÉANS

C'est à l'île d'Orléans que les restes de la nation huronne pourchassée par les Iroquois se retirèrent en 1651. La *Relation des Jésuites* de 1652 disait à ce sujet: "Nous avons fait bâtir un réduit ou une espèce de fort pour les défendre contre les Hiroquois, il est à peu près de la grandeur de celui qui était aux Hurons, au lieu nommé Ahouendaté. Nous avons aussi fait dresser une chapelle assez gentille et une petite maison pour nous loger. Les cabanes de nos néophytes sont tout auprès de nous, à l'abri du fort. Les Iroquois nous obligent de secourir ces pauvres exilés pour sauver leurs âmes."

Les Hurons chrétiens demeurèrent à l'île d'Orléans, sous la conduite des Pères Jésuites, jusqu'en 1656.

D'après M. N. H. Bowen, à qui nous devons une histoire abrégée de l'île d'Orléans, le fort des Hurons se trouvait au bout de l'île, dans les limites actuelles de la paroisse Sainte-Pétronille. M. Bowen écrivait en 1860: En creusant le sol, en 1856, pour placer les fondations d'une glacière tout près du cottage à l'anse du Fort, les ouvriers découvrirent un mur de pierre de cinq pieds d'épaisseur sur lequel ils attirèrent mon attention. Une accumulation de terre d'au moins un pied se trouvait sur cette maçonnerie et de jeunes érables avaient pris naissance dans ces débris. Ce mur ne pouvait être le solage d'une maison de cultivateur puisqu'il n'y avait jamais eu de cultivateurs sur cette partie de l'île. C'était certainement là une partie du solage du Fort des Hurons."

(1) N. H. Bowen, *Historical sketch of the Island of Orleans*.

AUMÔNIER AU LABRADOR

Mgr Tanguay donne les renseignements suivants sur l'abbé Martin: "Sejelle Martin arriva au Canada le 1er juin 1740. Il signait Martin Sejelle et aussi Martin seulement, le 11 novembre 1740. Il retourna en France en septembre 1756." Mgr Amédée Gosselin corrige ainsi Mgr Tanguay: "Les directeurs du séminaire des Missions Etrangères de Paris écrivaient à ceux du séminaire de Québec le 10 mars 1739: "Nous envoyons ces lettres par M. Martin, prêtre, natif de Paris. Il a étudié à Saint-Sulpice il a du talent, est capable de prêcher, de faire les conférences de théologie et il sait très bien le planchant." Les Messieurs de Paris auraient voulu que ceux du séminaire de Québec remplacent M. Vallier, malade, par M. Martin comme directeur. Mais les directeurs du séminaire de Québec en décidèrent autrement. M. Martin accepta alors de devenir l'aumônier de la famille Martel de Brouage qui vivait au Labrador. Il vécut au milieu de cette famille jusqu'en 1743. M. Martel de Brouage qui était commandant pour le roi à la côte du Labrador était très bien installée à la baie Phélyppeaux et, à part l'isolement, l'abbé Martin ne manquait de rien au Labrador. Dans une lettre à son frère, de Paris le 1er mai 1743, le chanoine Hazeur, alors en France, parle ainsi de l'abbé Martin: "J'ai vu ici avec plaisir M. Martin, prêtre, qui est passé du Canada. C'est un garçon rempli de mérite et de vertu. C'est une vraie perte pour le pays. Je lui ai dit qu'il avait très mal fait de quitter un endroit où il était si fort aimé et estimé. Il m'a fait entendre que c'était un esprit de jalousie de la part de quelques personnes qu'il l'avait obligé à prendre le parti de passer en France. Il est actuellement vicaire dans une paroisse de Paris, en attendant mieux....." C'est là la dernière nouvelle que nous avons de M. Martin.

LES PREMIÈRES MAISONS DE POSTE ENTRE LÉVIS ET LE CHEMIN DU PORTAGE

Le Chemin du Portage terminé, il fallait établir un système de communications quelconque pour s'y rendre. C'est la *Gazette de Québec* du 18 mai 1786 qui nous apprend comment on établit ce système de relais. "Le commandant en chef, y était-il dit, ayant trouvé à propos de rendre la communication entre Québec et la province voisine, le Nouveau-Brunswick, plus commode pour les courriers employés au service de Sa Majesté et autres voyageurs, ainsi que pour faciliter les passagers qui pourraient débarquer des vaisseaux venant à Québec, a jugé à propos de m'ordonner d'établir des maisons de poste depuis la Pointe-Lévis en descendant jusqu'à l'entrée du chemin nouveau qui conduit au lac Témiscouata".

Le grand-voyer qui signait cet avis établissait les maisons de poste chez les personnes suivantes: Baptiste Bégin, à la Pointe-Lévis; capitaine Roy, à Beaumont; Joseph-Dominique Poliquin, à Saint-Michel; Antoine Fortin, à Saint-Vallier; Joseph Blais, à Berthier; Jean-Baptiste Dupuis, à Saint-Thomas; Joseph Fournier, à Cap Saint-Ignace; Emmanuel Després, à L'Islet; François Duval, à Saint-Jean-Port-Joli; Pierre Sénéchal, à Saint-Roch des Aulnaies; Raphaël Martin, à Sainte-Anne de la Pocatière; Charles D'Auteuil, à la Rivière-Ouelle; Antoine Lebel, Haut-Kamouraska; Alexis Desjardins, Bas-Kamouraska; Augustin Duplessis, Rivière-du-Loup.

Chaque maître de poste devait recevoir un chelin par lieue lorsque sa voiture était tirée par un cheval, et un chelin et demi par lieue lorsque la voiture était tirée par deux chevaux.

LE PREMIER CHEMIN DE FER ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

En 1850, la Bytown and Prescott Railway, qui prit plus tard l'Ottawa and Prescott Railway Company, obtint une charte pour établir un chemin de fer entre Ottawa et Prescott. Le premier convoi de ce chemin de fer entra en gare d'Ottawa le 24 décembre 1854. C'est le premier chemin de fer dont fut dotée la future capitale du pays.

C'est en 1879 que la Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway Company relia Québec, Montréal à Ottawa. Le projet original de cette compagnie était de relier Québec à l'Ouest canadien. Elle ne put trouver les fonds nécessaires pour accomplir ce projet quelque peu ambitieux pour le temps. Le gouvernement de Québec dût même se charger de compléter la voie de Montréal à Ottawa. Cette ligne fut achetée, comme on le sait, par le Canadien Pacifique, en 1882.

La même année (1879) le Canada Atlantique prolongeait sa voie de Coteau Jonction à Ottawa.

En juillet 1893, la Montreal Ottawa Company complétait un embranchement de sa voie ferrée qui mettait Montréal et Ottawa en communication. Avant même d'être en opération, cet embranchement fut loué au Canadien Pacifique (1).

(1) Lucien Brault, *Ottawa, capitale du Canada*, p. 183.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTE-QUA-
TRIÈME VOLUME DU *BULLETIN DES RE-
CHERCHES HISTORIQUES*

Ancêtre d'une belle famille.....	114
Audette, Lettres du R. P.....	67
Beauharnois, Le fort	41
Beaujeu, Louis Liénard de	71
Beaujeu, Acte de mariage de.....	239
Bergères, Raymond Blaise des	133
Bergères de Rigauville, Nicolas	163
Bibliothèque du curé Portneuf	227
Boeufs de travail, Les	112
Boucher de la Perrière, François-Clément.....	176
Boucher de Boucherville, Pierre	166
C, Le sieur de	291
Capots de fourrure, Les anciens	92
Carillon, Le fort de	45
Cartier, La famille	99, 143
Chabert de Joncaire, Daniel-Marie	150
Charny-Lirec, Le domaine de	140
Chemin de fer entre Lévis et la Beauce.....	26
Clergé de la Nouvelle-France, Le	82, 216
Contrecoeur, Pierre-Claude de	170
Coulange, Le fort	38
Cuisinier, membre du Parlement.....	93
Dugas, Marcel	178, 202
Duplessis Faber, François	168
Ferland, Acte de mariage du père de l'historien.....	124
Forts du régime français	5, 35
Fort Saint-Louis de Québec	7
Fort des rapides de Sainte-Thérèse	13
Fort de la Montagne	37, 39
Fort de Niagara	114
Fort Richelieu	5
Fort des Hurons à Québec	10
Fort des Hurons à l'île d'Orléans.....	11
Fort Saint-Louis de Sorel	12
Fort Carillon	78
Fort Rouillé de Toronto	45
Fort Coulange	38
Fort de Vincennes	39
Fort Beauharnois du lac Pépin.....	41
Fort Rouge	44

Fouquet, L'anse au	124
Guyon, Jean	114
Habitants de Saint-Laurent de l'Île d'Orléans en 1681, p. 611	128
Habitants de Saint-François, I.O.	106
Habitants de la Sainte-Famille en 1681	15
Habitants de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans en 1681.....	58
Habitants de Québec	6
Hazeur versus Price	28
Île aux Oies, Les colons de l'	187
Kamouraska, Le Petit	81
Kamouraska, Les premières concessions de terre à	77
Kennebec, Le chemin de fer Lévis et.....	26
Langlois, La terre de Noël	261-240
Lettres du Père Audette, Chartreux	17
Longueuil, Charles Lemoyne, de	137
Lotbinière, Lettre du marquis de.....	115
Margane de Lavaltrie, Pierre Paul	174
Mariages entre Canadiens et Sauvages.....	46
Menut, Alexandre	93
Métis en 1822	29
Montagne, Fort de la	37
Montréal, Les "petites vues" à.....	94
Nécrologies canadiennes	111, 264
Niagara, Les commandants de fort de	131, 163, 175
Orfèvre canadien à Paris	114
Pagé de Ouercy, orfèvre	114
Portneuf, La bibliothèque du curé	277
Ponchot, Pierre	199
Price, Hazeur versus	28
Puibusque, Lettre de M. de	118, 317
Québec, L'Habitation de	6
Québec, Fort Saint-Louis de	87
Québec, Le fort des Hurons à	10
Questions	29, 57, 60, 91, 105, 125, 215, 263, 310
Raymond, Le chevalier de	165
Richelieu, Le fort	8
Rigaud de Vaudreuil, Une bonderie de M. de	238
Rouge, Le fort	44
Rouillé de Toronto, Le fort	45
Sabots, Marché pour faire des	109
Saint-Laurent, I.O., Les habitants de	61, 128
Saint-Michel de Gourville, François Héraut	167
St-Ours Deschaillons, Jean-Baptiste	135
St-François de l'Île d'Orléans	106
Saint-Pierre, I.O., Les habitants de	58
Sainte-Famille, Les habitants de la	15
Sainte-Thérèse, Le fort des rapides de	13

Seigneur de la Nouvelle France, Un	301
Société littéraire dans la Nouvelle-France	93
Sorel, Le fort Saint-Louis de	17
Troblant, M. de	29
Troyes, Pierre, Chevalier de	131
Vassan, François de	195
Vienne, François-Joseph de	259
Vues à Montréal, Les "petites"	94
Vincennes, Le fort de	39
